

Vol d’Egyptair : le Caire rejette la thèse de l’incendie

lundi 9 juillet 2018, par Thémis



Le parquet général égyptien a rejeté aujourd’hui la thèse d’un incendie avancée par le Bureau d’enquêtes et d’analyses (BEA) français pour expliquer la destruction d’un Airbus A320 d’Egyptair le 19 mai 2016 en Méditerranée, lors d’un vol Paris-Le Caire. Il y a avait eu 66 morts, dont 12 Français. Le parquet égyptien réaffirme que l’autopsie des victimes a révélé des traces d’explosif et ajoute poursuivre l’enquête "en totale coopération" avec les enquêteurs français.

"Les informations (...) laissant entendre que la cause du crash a été un incendie dans le poste de pilotage n’ont aucun fondement", déclare-t-il dans un communiqué. "Les investigations se poursuivent et le rapport de la médecine légale a confirmé la présence sur les corps des victimes de traces d’explosif ainsi que de fragments de métal et de plastique provenant de l’épave de l’appareil", ajoute le parquet. Le BEA a fait savoir le week-end dernier qu’il privilégiait l’hypothèse d’un incendie dans le poste de pilotage, scénario fondé notamment sur l’exploitation des données contenues dans les boîtes noires de l’Airbus.

"L’hypothèse privilégiée par le BEA est qu’un incendie s’est déclaré dans le poste de pilotage alors que l’avion évoluait à son altitude de croisière, incendie qui s’est développé rapidement et a entraîné la perte de contrôle de l’avion", a précisé le BEA dans un communiqué. L’autorité chargée de mener ce genre d’enquêtes en France "souhaite que les investigations sur cette hypothèse soient poursuivies dans l’intérêt de la sécurité aérienne" et demande aux Egyptiens de publier leur rapport final.

Source : Le Figaro
Auteur : La Rédaction
Date : 09/07/2018